

PRÉAVIS N° 2023/I 28

AU CONSEIL COMMUNAL

Programme Eco Energie : bilan et pérennisation

Demande de pérennisation du programme Eco Energie par la consolidation du poste de responsable de programme et son financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (FEEER)

Délégué municipal : M. Pierre Wahlen

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 16 janvier 2024 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

I. Introduction

I.1 Objet du préavis

Le 31 août 2020, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'195'000.– pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique (cf. préavis N° 204/2020). Suite au vote positif à l'unanimité du Conseil communal, le programme a pu être déployé dès le début de l'année 2021 avec deux plans d'actions, permettant à Nyon de rejoindre les villes romandes pionnières aux côtés de Genève, Lausanne et Yverdon. Pour rappel, ces plans d'actions ont été choisis après deux phases d'études (en 2019 et 2020) réalisées en partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG) pour le territoire de Nyon sur la base de leur expérience en la matière avec leur programme éco21.

Le programme Eco Energie fait aujourd'hui partie intégrante de la feuille de route *Nyon s'engage* et constitue un outil important pour le programme Nyon Energie (PNE). Il perpétue aussi les efforts de la Ville par rapport à l'obtention du label Cité de l'Energie et contribue à l'obtention du label Cité de l'Energie Gold ¹.

Par le présent préavis, la Municipalité souhaite en premier lieu présenter au Conseil communal les résultats non définitifs du programme Eco Energie (période 2021-2023) et rappeler son importance.

En second lieu, elle souhaite soumettre la proposition de pérenniser et renforcer ce programme, d'une part en en faisant une activité pérenne des SI Nyon et d'autre part en intégrant la personne responsable de sa mise en œuvre. Les enjeux liés à la transition énergétique rendent en effet nécessaire la libération de moyens humains et financiers, à travers la consolidation d'un poste de responsable de programme en CDI et son financement. Il s'agit dans ce cadre:

- d'inscrire dans la continuité les actions pour les ménages et les PME dans le cadre du programme Eco Energie (cf. préavis N° 204/2020) qui ne sont aujourd'hui pas terminées, dans le sens où tous les ménages ou PME nyonnais n'en ont pas bénéficié. Il s'agit de poursuivre ces actions dans le temps tout en les améliorant continuellement, ceci en capitalisant sur les compétences acquises au sein des SI Nyon ;
- de répondre à la législation fédérale (révision de la loi sur l'énergie et l'approvisionnement en électricité via le vote de l'acte modificateur unique ou « Mantelerlass » acceptée le 29 septembre 2023 par les Chambres fédérales) qui impose aux fournisseurs d'électricité de mettre en œuvre des mesures d'efficacité chez les consommateurs finaux et de prouver des améliorations continues en matière d'efficacité énergétique. L'internalisation de la ressource permettra la pérennisation du programme Eco Energie en tant que mesure soutenant les objectifs de la Confédération et permettra également d'élargir les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'efficacité énergétique.

¹ Label correspondant à l'European Energy Award Gold, engagement permanent de villes en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, des énergies renouvelables et de la protection du climat, mesuré par des exigences particulièrement élevées.

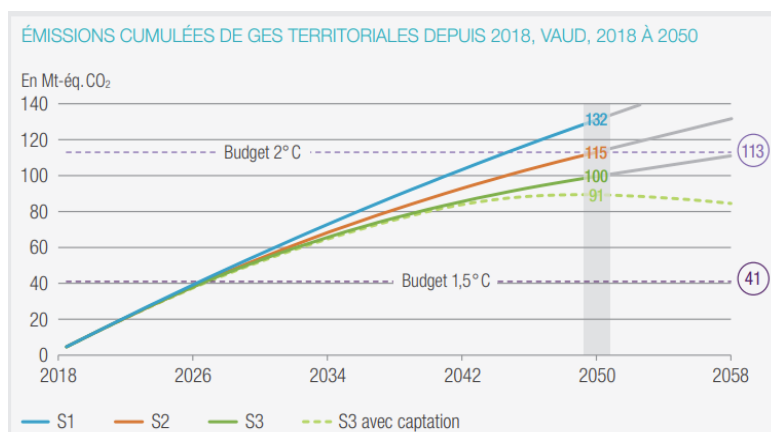
La mobilisation des moyens pour la poursuite du programme d'économie d'énergie nyonnais permettra ainsi de s'inscrire dans une vision long-terme, en cohérence avec les stratégies fédérales (« Mantelerlass »), cantonales (conception cantonale de l'énergie vaudoise) et communales (Programme Nyon Energie). Les sollicitations financières demandées dans le présent préavis sont mesurées et indispensables pour atteindre ces objectifs et obligations de la chaîne des autorités. De plus, les travaux effectués jusqu'à aujourd'hui ont permis l'acquisition de compétences et de connaissances (contexte) dans le domaine des économies d'énergie à Nyon que nous souhaitons conserver et valoriser dans le cadre du programme.

I.2 Contexte

I.2.1 Stratégies suisses, cantonales et communales

Pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat (limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C pour la fin du siècle, en visant la barre de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels), la Suisse s'est fixé le but d'atteindre la société à 2000 Watts avec une réduction de 50% de notre consommation énergétique primaire par habitant-e et zéro émission nette d'ici à 2050.

L'étude prospective menée par le canton de Vaud sur la transition énergétique à l'horizon 2050 montre que seul un changement fondamental vers un nouveau modèle, dans lequel une dynamique collective accélère notamment l'efficacité énergétique et l'adoption de la sobriété, est compatible avec ces objectifs.



Émissions de GES par scénario – Transition énergétique dans le canton de Vaud à l'horizon 2050 - Prospective Statistique Vaud – 2023

S1 (scénario 1) : continuité : les tendances actuelles se poursuivent et se renforcent

S2 (scénario 2) : changement de cadence : les investissements stimulant la transition énergétique sont massivement renforcés

S3 (scénario 3) : basculement vers un nouveau paradigme : les actions pour réaliser la transition énergétique sont démultipliées et plus rapides

La décarbonisation fait partie intégrante de la transition énergétique inscrite dans la Stratégie énergétique 2050 (SE2050) voulue par le Conseil fédéral, impliquant la sortie du nucléaire, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'abandon des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables. C'est dans ce cadre que l'État de Vaud a élaboré sa conception cantonale de l'énergie (CoCEn) et que la Ville de Nyon a développé sa politique énergétique. Ces stratégies sont alignées et demandent notamment une réduction drastique des consommations d'énergies à tous les niveaux.

En matière de climat, la Suisse s'est fixé un objectif à l'horizon 2030 : elle doit réduire d'ici là ses émissions de gaz à effet d'au moins 50% par rapport au niveau de 1990 et d'au moins 35% en moyenne par rapport au niveau de 1990 pour la période de 2021 à 2030. Pour respecter ces engagements en matière climatique, la consommation énergétique moyenne par personne doit baisser de 43% d'ici à 2035 par rapport à l'an 2000. Pour atteindre cet objectif, la consommation énergétique finale par personne doit baisser de plus de 2% par an en moyenne.

Ce contexte rend capital de déployer des politiques volontaristes sur l'objectif de réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) et donc des consommations énergétiques, afin d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050.

La Suisse subvient pour environ 25% à ses besoins énergétiques grâce à des ressources indigènes. La dépendance énergétique envers l'étranger présente un risque qu'il est bon de réduire par tous les biais possibles, y compris une baisse majeure des consommations d'énergie².

1.2.2 Baisse des consommations : Efficacité et Sobriété

Un des piliers de la SE2050 est l'utilisation rationnelle de l'énergie. Améliorer cette utilisation est le levier principal pour réduire les volumes consommés et envisager de couvrir une part substantielle des besoins de la Suisse grâce aux énergies renouvelables. Il s'agit en premier lieu de rechercher la meilleure utilisation possible de l'énergie pour répondre à nos besoins. Un rapport de l'OFEN de 2022 identifie que **25 à 40%** de l'électricité consommée en Suisse pourrait être économisés grâce au remplacement d'appareils énergivores par des appareils efficaces. Voici ci-dessous le principe de l'association négaWatt qui permet de structurer notre politique énergétique :



Principe des Negawatt - © Association négaWatt - www.negawatt.org

L'efficacité énergétique (visée dans le préavis N° 204/2020) s'appuie sur l'optimisation des consommations pour un même service rendu, tandis que la sobriété induit l'adaptation de nos besoins. S'il y a une différence entre sobriété énergétique et efficacité énergétique, les deux notions se rejoignent sur leur finalité, c'est-à-dire la réduction de la consommation d'énergie, et se complètent même souvent dans les actions entreprises.

D'ailleurs, l'avant-projet de révision complète de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) met en avant la lutte contre le gaspillage d'énergie, l'isolation des bâtiments et l'exploitation du potentiel

² www.energyscope.ch > questions/réponses > Approvisionnement énergétique > Quel est le degré d'indépendance énergétique de la Suisse ?

énergétique vaudois. Parmi les six mesures phares figure la lutte contre le gaspillage d'énergie par la mise en œuvre de programmes de sensibilisation à la sobriété énergétique.

En outre, il introduit dans la loi la notion de sobriété qui, sur le plan énergétique. En modifiant ses comportements, notre société parvient à réduire la consommation d'énergie. On peut articuler la sobriété énergétique autour de trois leviers (selon l'association négaWatt) :

- la sobriété dimensionnelle : liée au dimensionnement des équipements par rapport à leurs conditions d'usage (dimensionnement des voitures, logements, etc.) ;
- la sobriété d'usage : liée à une meilleure utilisation des équipements pour en réduire la consommation (baisse de la température de chauffage, extension de la durée de vie des équipements, etc.) ;
- la sobriété conviviale ou coopérative : concerne le partage et la mutualisation des biens et des équipements (pratique du co-voiturage, partage d'objets, etc.).

Dans le contexte de risque de pénurie énergétique connu dès la fin de l'année 2022, la Confédération a lancé la campagne « Stop gaspillage », dont l'un des objectifs était de fournir des recommandations d'économie facile à mettre en œuvre pour les ménages, les entreprises, les communes et les gérances d'immeubles. Notons qu'économiser de l'énergie n'est pas seulement rentable en cas de pénurie imminente ; elle est également durable avec la réduction de la consommation d'énergie sur le long terme.

1.2.3 Rôle des administrations publiques et des fournisseurs d'électricité

Les communes ont un rôle capital à jouer dans la réponse aux enjeux climatiques et dans la réussite de la transition sur leur territoire, en regard de ce qui est fait à l'échelle cantonale et fédérale. Elles doivent être moteurs de changement pour leur territoire et garantes, dans la durée, des engagements pris. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreux leviers à disposition pour agir de façon concrète sur des domaines en lien avec la réduction des émissions de GES et avec l'adaptation aux changements climatiques. Dans ce contexte, il est important pour les SI Nyon d'agir activement pour atteindre ces objectifs, à travers un programme d'économies ambitieux, pérenne et évolutif en fonction du contexte.

Dans le contexte d'instabilité énergétique actuel, des mesures devront être mises en œuvre par les gestionnaires de réseaux (ci-après GRD). Les baisses de consommation liées à l'efficacité énergétique et la sobriété passent par une sensibilisation de tou-te-s les acteur-ric-e-s et la mise en place d'actions concrètes. En ce sens, les services industriels sont souvent les mieux placés pour œuvrer, à l'aide de programme d'économie d'énergie notamment, à la réalisation de ces objectifs fédéraux, cantonaux et, par ricochet, communaux. C'est dans ce contexte que la Confédération a adapté le cadre législatif dans le cadre du « Mantelerlass ».

1.2.4 Obligation pour les fournisseurs d'électricité d'agir dans le domaine de l'efficacité énergétique

Le 29 septembre 2023, les Chambres fédérales ont adopté en vote final le « Mantelerlass ». Ce vote entérine des évolutions significatives de la LEnE (Loi sur l'énergie) et de la LApEI (Loi sur l'approvisionnement en électricité). La loi vise une réduction de la consommation d'électricité de 2 TWh d'ici 2035 (LApEI, Art. 9a bis, al.1) notamment grâce aux fournisseurs d'électricité, lesquels doivent réaliser ou acquérir des certificats de preuves d'efficacité énergétique. La LEnE (Art. 46b, al. 2) quant à elle indique que les fournisseurs d'électricité doivent atteindre les objectifs par des mesures visant à accroître l'efficacité énergétique des appareils, installations ou véhicules électriques existants chez les consommateur-ric-e-s finaux-ales suisses. Par conséquent, le texte contraint les gestionnaires de réseaux, à prendre des mesures visant à accroître l'efficacité énergétique ces dernier-ère-s. Dès lors, il est nécessaire que les SI Nyon poursuivent dans le

long terme la mise en œuvre de mesures d'incitation aux économies d'énergie en tant que fournisseur d'énergie.

2. Le Programme Eco Energie : Bilan après 3 ans

2.1 Rappels

Le programme d'efficacité énergétique Eco Energie, accepté à l'unanimité par le Conseil communal en août 2020 (préavis N° 204/2020), a pour vocation d'amorcer l'important levier des économies d'énergie pour la Ville de Nyon. Il a été lancé en 2021 par les Services industriels (après une préparation durant la fin de l'année 2020, faisant partie intégrante du préavis N° 204/2020) et doit, selon le préavis, se terminer à la fin 2023 (à la fin du 3^e trimestre).

Ses plans d'actions sont les suivants :

- « Eco-logement » : ce plan s'adresse aux ménages dans le résidentiel collectif. Il s'agit d'y installer gratuitement des technologies efficaces (ampoules, etc.) tout en prodiguant des conseils aux habitant-e-s ;
- « Efficience-PME » (anciennement « Optiwatt ») : ce plan s'adresse aux PME et PMI ayant des consommations d'électricité inférieures à 100 MWh. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé et basé sur la recherche d'optimisation de leurs installations, dans le but de faciliter l'investissement par le biais de conseils et du versement d'une subvention.

Les objectifs visés sont de :

- la réduction de la consommation électrique et la consommation d'eau par habitant-e et, dans une moindre mesure, les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'accompagnement de la population nyonnaise, ménages, PME et régies immobilières dans la transition énergétique.

Ils permettent d'accompagner les ménages nyonnais (dans le plan d'actions éco-logement) ainsi que les PME-PMI non soumises à des obligations légales (dans le plan d'actions Efficience-PME) dans leurs économies d'énergie et la transition énergétique.

Sur la période impliquée, il a démontré son efficacité en matière de sensibilisation de la population aux éco-gestes et à l'efficacité énergétique dans différents domaines : l'éclairage, le chauffage, les appareils électroménagers et électroniques, et la consommation d'eau chaude sanitaire (ECS).

En parallèle, la Direction de l'Energie du Canton de Vaud (DGE-DIREN) a lancé en 2022 son programme d'encouragement à l'efficacité énergétique à l'échelle cantonale, suite à la mise en place d'un comité de pilotage dans lequel les SI Nyon ont été intégrés. Ce programme cantonal soutient aujourd'hui une des actions déjà mises en œuvre par les SI Nyon (éco-logement) et a pour objectif d'élargir prochainement son périmètre.

2.2 Réalisations d'Eco Energie (chiffres projetés au 31.12.2023)

Le programme a dépassé ses objectifs chiffrés pour la période en cours par rapport aux objectifs inscrits dans le préavis N° 204/2020.

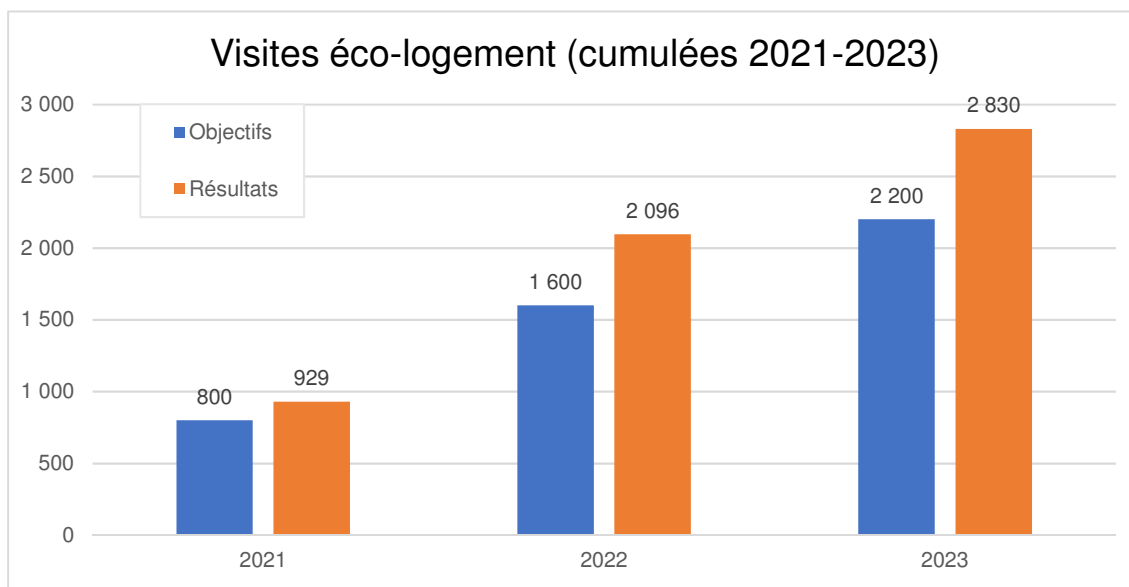
Pour rappel, il était prévu de contacter 2'250 ménages et l'intégralité des PME-PMI nyonnaises, pour réaliser environ 2'200 visites éco-logement et 840 audits simplifiés pour 105 passages à l'action sur les trois ans. Le programme avait pour objectif de générer au total 583'000 kWh d'économie d'électricité avec des économies d'eau et de CO₂ non négligeables.

Les résultats en rapport pour la période concernée sont présentés ci-après.

2.2.1 Eco-logement

Dix sessions éco-logement ont eu lieu entre début 2021 et fin 2023.

Le graphique ci-dessous indique le nombre de logements bénéficiaires des opérations éco-logements réalisées jusqu'ici en comparaison avec les objectifs inscrits dans le préavis.



Au total, environ 2'830 ménages nyonnais (soit environ 30% de plus que prévu) auront bénéficié d'une visite éco-logement à la fin de cette année (la dernière opération n'étant pas terminée à ce jour), avec un taux de pénétration très important de 81%. Le succès important des opérations éco-logement d'Eco Energie dépasse les attentes. Ces opérations ont une bonne visibilité et contribuent considérablement à la notoriété du programme.

L'économie réalisée avec ces opérations se chiffre à environ 387'000 kWh d'électricité sur les 3 années, que l'on peut estimer durables sur 10 ans grâce au changement de matériel.

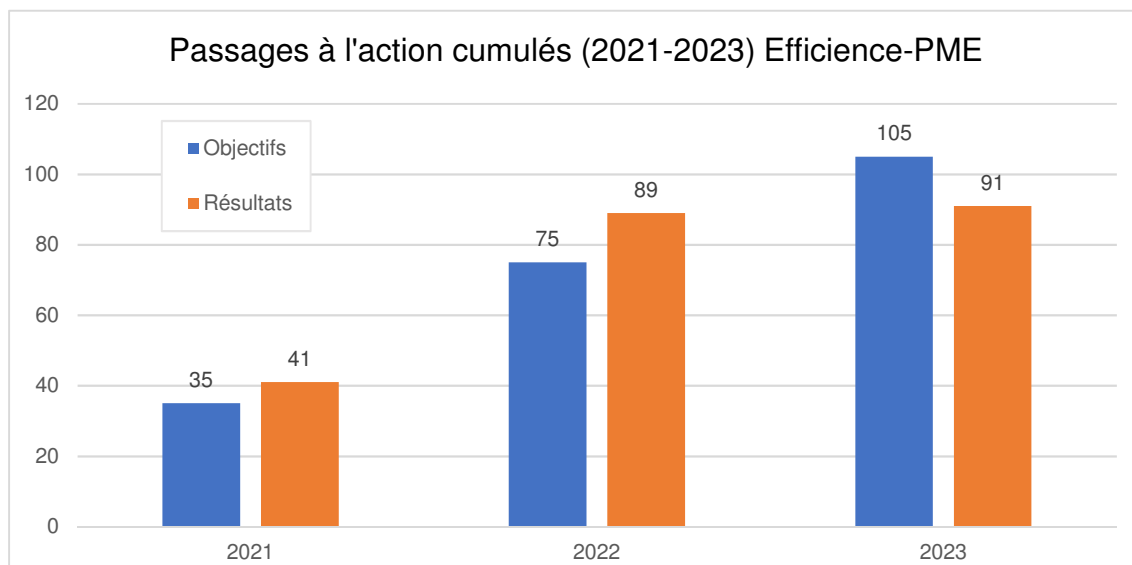
Soutien cantonal de la DGE-DIREN aux opérations éco-logement

Les opérations éco-logement sont soutenues depuis la fin de l'année 2022 par la DGE-DIREN dans le cadre du programme d'économie d'énergie vaudois. Cette subvention est destinée aux communes, régies et propriétaires d'immeubles locatifs, bénéficiant ainsi aux habitant-e-s. Evoquée dans le préavis N° 204/2020, elle a couvert 50% des coûts des opérations réalisées à partir de juin 2022. Le Canton a même décidé d'augmenter ponctuellement cette subvention à 80% pour les opérations réalisées entre octobre 2022 et février 2023 en raison du contexte de pénurie.

2.2.2 Efficience-PME (anciennement Optiwatt)

Entre 2021 et 2022, plus de 600 entreprises ont été contactées pour leur proposer une visite.

Les résultats de ce plan d'action sont présentés ci-dessous :



343 entreprises nyonnaises sélectionnées ont bénéficié de conseils en matière d'énergie à travers un mini audit énergétique. Dans ce cadre, 91 optimisations ont été mises en œuvre, soit 13% de moins par rapport à ce qui avait été prévu initialement dans le préavis N° 204/2020.

Les passages à l'action se sont principalement concrétisés au niveau de l'éclairage (remplacement des sources) et ont permis d'économiser près de 260'000 kWh au total (économie persistant sur plusieurs années). Si les objectifs inscrits dans le préavis N° 204/2020 ont été jugés après coup ambitieux, ces chiffres sont malgré tout plutôt élevés et montrent l'adéquation de l'offre avec la demande. D'autre part, il faut parfois du temps entre la visite qui sert de déclencheur, en permettant d'estimer les gains attendus, et le début du processus d'optimisation. D'autres projets pourraient donc voir le jour en 2024 sur la base d'une visite réalisée en 2021 ou 2022.

Enfin, le résultat pour 2023 (aucune visite) s'explique par le fait que le plan d'action n'a plus été mis en avant cette année car :

- Efficience-PME a déjà été proposé à une très grande majorité des PME nyonnaises à la fin 2022 ;
- des entreprises n'ont pas souhaité s'associer au programme (le porte-à-porte a pu parfois être ressenti comme intrusif et certains problèmes de compatibilité de matériel ont été rencontrés lors du remplacement de matériel) ;
- avec l'interdiction à la vente depuis août 2023 des lampes fluorescentes linéaires (néons) et à l'importation en Suisse et dans l'UE, le versement de subvention devenait caduc (dans le cadre du passage à des ampoules LED).

Par conséquent, la Municipalité estime être au bout de l'intérêt du programme.

Un nouveau plan d'action, présenté en point 3, sera proposé aux PME en remplacement de celui-ci et visera prioritairement la sobriété plutôt que l'efficience. Il comprendra également la visite gratuite d'un-e expert-e qui identifiera un plan d'action sur mesure et accompagnera la PME, durant la visite, dans la mise en œuvre de certaines de ces actions, tant en matière de sobriété

que d'efficacité énergétique. Ce plan d'action continuera aussi de proposer une subvention en cas de passage à l'action impliquant un investissement financier et dont l'économie est chiffrable.

2.3 Résultats économies d'énergie 2021-2023

2.3.1 Méthodologie

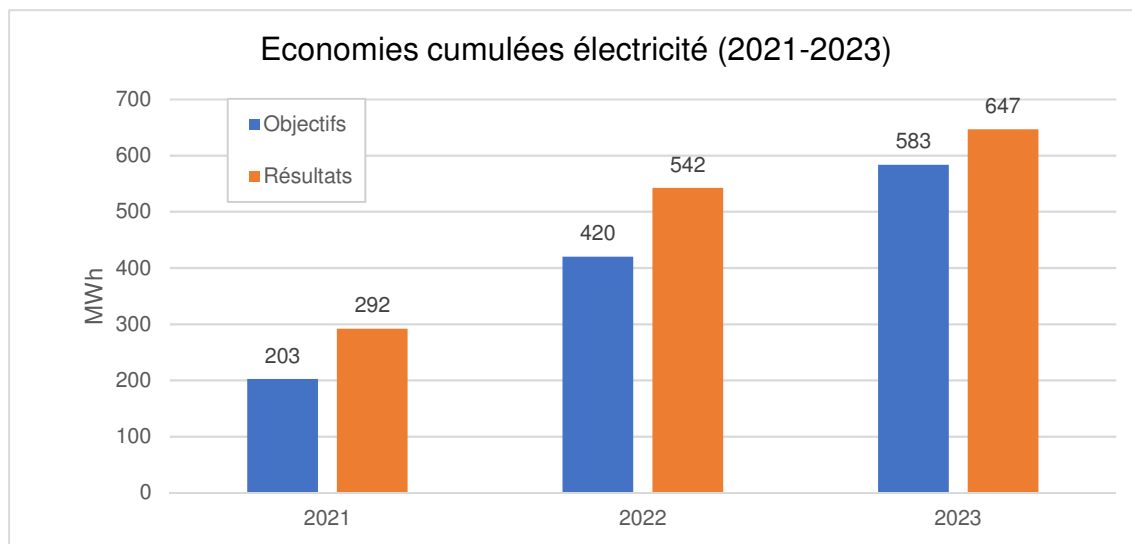
Les économies d'électricité réalisées par Eco Energie sont calculées en appliquant des méthodes de calcul spécifiques à chaque plan d'action produites par l'Université de Genève (Unige) et appliquées par les SIG. Elles sont ensuite contrôlées par un vérificateur externe qui certifie les économies d'électricité pour les deux plans d'action selon des protocoles établis par l'Unige. Les hypothèses associées sont régulièrement mises à jour, notamment en fonction de l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations ciblées.

De son côté, la DGE-DIREN propose différentes méthodologies dans son programme cantonal, y compris des protocoles de mesure et de vérification, qui ont permis d'estimer que les économies d'eau et de chaleur persistent sur 10 ans. Ces économies sont aussi converties en réduction des émissions de CO₂eq – l'équivalent CO₂ (CO₂eq) est une unité créée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour comparer les impacts des différents gaz à effet de serre en matière de réchauffement climatique et pouvoir cumuler leurs émissions.

Il a été décidé de continuer à utiliser les protocoles des SIG concernant l'électricité par souci de continuité avec les estimations faites dans le préavis N° 204/2020. Quant aux économies d'eau et de chaleur, elles sont maintenant comptabilisées grâce aux protocoles validés par le comité de pilotage instauré pour la création du programme d'économie d'énergie de la DGE-DIREN.

2.3.2 Economies d'énergie (avec projections au 31.12.2023)

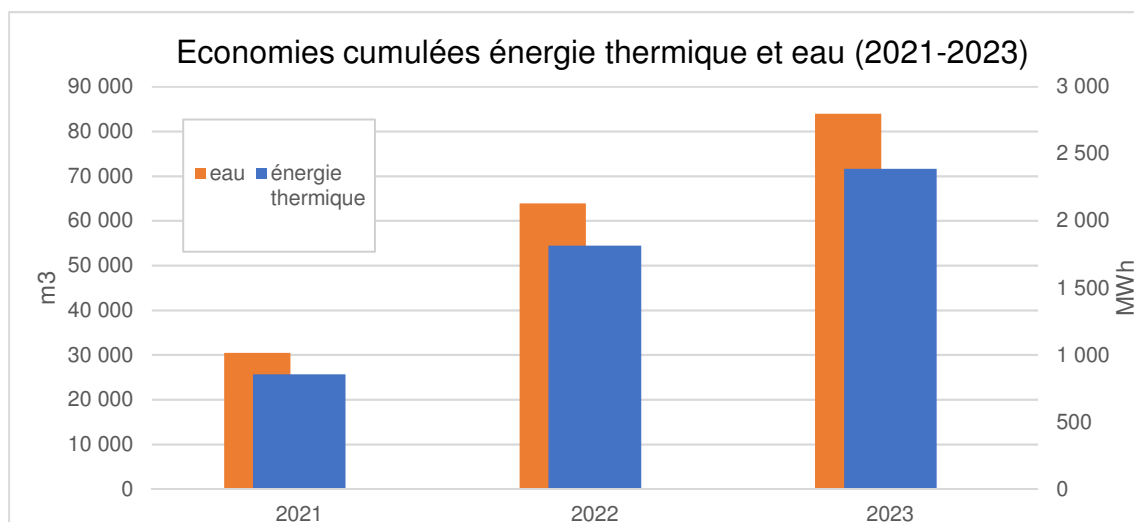
Les graphiques suivants présentent les projections des résultats cumulés d'Eco Energie depuis son lancement en 2021 en termes d'économies d'électricité et de chaleur obtenues par année.



Sur la durée du programme de trois ans, le programme a permis une économie cumulée de 647 MWh d'électricité, durable sur 10 ans, ce qui est supérieur d'environ 11% à l'objectif inscrit dans le préavis N° 204/2020. Cette économie d'électricité représente la consommation de 260 ménages nyonnais. Elle correspond aussi à une économie financière cumulée sur trois ans de près de CHF 250'000.– persistant pendant 10 ans.

Signalons qu'en parallèle la population a, elle, augmenté d'environ 1,5% par an depuis 2020. Ceci rappelle que les efforts en matière d'économie d'énergie doivent être poursuivis et amplifiés pour contenir au maximum l'augmentation de consommation liée à l'augmentation de population et à l'électrification des usages.

Des économies substantielles de chaleur et d'eau ont aussi été réalisées grâce au plan d'action éco-logement, alors qu'elles n'avaient pas été estimées dans le préavis 204/2020. Il s'agit des économies d'eau potable à destination des ménages (chauffée ou non) qui a pu être économisée par le remplacement de matériel ou la mise en œuvre d'éco-gestes suite aux visites éco-logement (avec les brise-jets et les pommeaux de douche). Les résultats sont présentés ci-dessous :



Le programme a permis d'économiser environ 2'390 MWh de chaleur au total (soit environ 0.8% de la consommation annuelle nyonnaise) et 84'000 m³ d'eau (soit environ 3% de la consommation nyonnaise annuelle). Ces chiffres sont des projections pour 2023 car la dernière opération éco-logement n'est pas terminée en date du dépôt du présent préavis et sont à mettre en relation avec l'augmentation de la population annuelle qui se monte à environ 1,5% par an.

2.3.3 Vente de prestations éco-logement

Les SI Nyon se profilent également comme prestataires de service pour les communes intéressées. Ils ont par exemple réalisé deux opérations éco-logement sur mandat de la Commune de Crans et d'un grand propriétaire institutionnel dans le district de Nyon. Ces prestations permettent de valoriser le savoir-faire développé et d'assurer des rentrées qui contribuent au financement du programme nyonnais voté avec le préavis N° 204/2020.

2.4 Suivi du budget 2020-2023

Ci-dessous, le tableau de suivi du budget (TTC) inclut les informations concernant la subvention reçue de la DGE-DIREN pour les opérations éco-logement.

Programme Eco Energie (TTC)	Budget 2020-2023	Projections coûts totaux au 31.12.23	Solde prévisionnel au 31.12.2023
Charges salariales [kCHF]	420	309	111
Frais administratifs [kCHF]	58	3	55
Incitations financières [kCHF]	672	626	46
Budget de lancement [kCHF]	45	36	9
Total programme sans EPT [kCHF]	775	665	110
Total programme avec EPT [kCHF]	1 195	974	221
Subvention DGE-DIREN [kCHF]		-165	
Total programme après subvention [kCHF]		808	387

Le coût total du programme est contenu dans le budget initial. Il s'agit d'un coût total d'environ CHF 974'000.– pour trois années de fonctionnement. Grâce aux subventions octroyées par le DGE-DIREN de CHF 165'000.– (soit 17% des coûts totaux du programme), il s'agit d'un prélèvement total de CHF 808'000.– pour la Ville. Selon les projections à la fin de l'année, le solde se monte à CHF 387'000.– sur le budget initial de CHF 1'195'000.– prévus dans le préavis N° 204/2020.

Le solde important s'explique par les éléments suivants :

- le soutien cantonal bienvenu (lié aux opérations éco-logement) permet de réduire les incidences financières d'un montant total de l'ordre de CHF 165'000.– sur les trois ans (montant extrapolé au 31.12.2023) ;
- le fait qu'une seule ressource (1 EPT) ait été suffisante pour mettre en œuvre le programme au lieu des 1,2 EPT initialement prévus ;
- d'importantes remises des fournisseurs au niveau des commandes de matériel ont été obtenues grâce aux grandes quantités commandées.

Non seulement les dépenses ont été contenues dans le budget, mais il a même été possible de faire plus qu'initialement prévu dans le préavis N° 204/2020. Le programme a aussi pu être prolongé d'un trimestre (d'octobre à fin décembre 2023) par rapport à ce qui avait été prévu dans le préavis (qui se terminait à la fin du 3^e trimestre). Les économies permettent de prolonger le fonctionnement du programme, dans l'attente d'une décision, jusqu'à la fin de l'année 2023.

2.5 Bilan général projeté au 31.12.2023

Depuis début 2021, les actions ont été réalisées à un rythme soutenu. Les différents objectifs ont été dépassés alors que le coût total effectif a été contenu dans le budget. Dans l'ensemble, il ressort que la démarche a été très appréciée par l'ensemble des participant-e-s. La population semble avoir pris conscience du sujet et serait de plus en plus réceptive à des mesures allant dans le sens de la transition énergétique, c'est pourquoi un soutien accru au niveau de ces mesures est primordial. Prolonger la dynamique en cours répondrait en partie à cette attente. Pour rappel, chaque kWh non consommé n'est pas à produire, et le coût du kWh économisé est, avec ce programme, comparable à celui d'un kWh produit par une installation de production photovoltaïque. Les excellents taux de pénétration témoignent de la grande confiance accordée aux SI Nyon par les Nyonnais-es.

Il en ressort que les efforts tendant à l'économie d'électricité, de chaleur et d'eau doivent être poursuivis dans un programme à plus long terme, voire amplifiés. Quelques adaptations seront

cependant à prévoir pour pallier les dysfonctionnements rencontrés durant ces trois premières années de mise en œuvre. Suite à plusieurs constats d'amélioration possible, une réévaluation des plans d'actions les plus adaptés au territoire nyonnais a été réalisée. Afin de remplacer le programme « Efficience-PME » par un plans d'actions plus pertinent, plusieurs options ont été étudiées et un plan a été choisi en remplacement. Un plan d'actions à destination des propriétaires d'immeubles a aussi été dessiné. Les SI Nyon, épaulés par des spécialistes, ont les capacités techniques et les compétences pour apporter aux propriétaires d'immeubles des solutions basées sur l'énergie thermique, en sus d'économies d'électricité. Enfin, certaines mesures du concept de sobriété de la Ville sont intégrées. L'évolution du programme pressentie est présentée dans le prochain chapitre.

Il ressort également que la création, le développement et la gestion d'Eco Energie ont permis l'acquisition de compétences internes aux SI Nyon, spécifiques aux programmes d'économie d'énergie. On remarque sur le marché du travail que, d'ores et déjà, ces compétences sont recherchées à travers des mandats. Leur maintien au sein de la Ville est un enjeu dans la lignée des actions d'autres communes notamment vaudoises.

3. Evolution du Programme Eco Energie

3.1 Enjeux de la poursuite du programme

3.1.1 Enjeux pour Nyon :

La nouvelle mouture du programme Eco Energie s'inscrit dans le cadre du préavis N° 2022/27 sur les nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique, qui indiquait en particulier que les actions permettant de réduire notre empreinte carbone de façon rapide et efficace incluent, notamment, dans le domaine de la sensibilisation et de l'engagement de la population et des entreprises :

- le renforcement et l'extension du programme d'économie d'énergies à destination du grand public, des locataires, des propriétaires de logements individuels et des régies/propriétaires ;
- le développement de programme d'efficience énergétique à destination des industriels.

Le programme Eco Energie a mis l'accent durant ces trois années sur l'efficacité, plus que sur la sobriété, qui a tout de même été abordée dans le cadre des conseils (éco-gestes comme la baisse de la température de chauffage de l'appartement) aux habitant-e-s dispensés lors des visites éco-logement. L'ambition pour la suite est d'intégrer plus largement le concept de sobriété au programme en parallèle aux actions d'efficacité énergétique. Dans son action destinée à relever les enjeux environnementaux de la transition énergétique, l'objectif du programme Eco Energie sera à l'avenir d'économiser de l'énergie par du conseil, de l'accompagnement et un soutien financier, avec une technique plus efficiente ou/et grâce à un ajustement des besoins (sobriété).

D'autre part, tandis que le programme avait pour but initial de réduire les consommations d'électricité des participant-e-s, c'était le cas dans une moindre mesure pour la chaleur et l'eau. Il vise dorénavant à la réduction large des consommations d'énergie autant thermique qu'électrique. Gardons à l'esprit en effet que la consommation d'énergies fossiles est la cause principale de notre forte empreinte carbone. Eco Energie souhaite donc évoluer en intégrant des mesures en matière d'économies thermiques, qui présentent un potentiel désormais bien plus important que celui de l'électricité. La réduction des émissions de CO₂ est une mesure en phase avec la politique climatique suisse et complète de manière cohérente le programme nyonnais.

Le secteur du bâtiment est un point central de la transition énergétique, puisqu'il consomme près de 45% de l'énergie finale consommée en Suisse et est responsable de près d'un tiers des émissions de CO₂ sur le territoire suisse (selon données de l'OFEN). Aujourd'hui, le programme Eco Energie ne contient pas de plan d'action spécifique à destination des propriétaires d'immeubles à Nyon dans le but de réduire les consommations de leurs bâtiments.

3.1.1 Respect des obligations légales et objectifs:

Au vu des objectifs ambitieux édictés à différents niveaux (cantonal, national, international), il est primordial d'explorer une solution pour faciliter l'engagement des propriétaires et régies dans la transition énergétique. Il s'agit de poursuivre le programme Eco Energie tout en augmentant son périmètre. L'évolution majeure consiste à développer un plan de soutien en faveur de l'optimisation énergétique des bâtiments et de proposer des mesures de sobriété à la population

Selon la révision de la loi sur l'énergie et l'approvisionnement en électricité (via le « Mantelerlass »), les fournisseurs d'électricité sont désormais tenus de mettre en œuvre des mesures d'efficacité sur le long terme chez les consommateurs finaux et de prouver des améliorations continues en matière d'efficacité électrique.

Enfin, le fait que la DGE-DIREN ambitionne d'étendre les soutiens à d'autres plans d'actions qu'éco-logement au travers de son programme d'économie d'énergie cantonal donne une légitimité supplémentaire à l'élargissement du programme nyonnais.

3.2 Eco Energie : Evolutions proposées pour la période post 2023

Pour se mettre en conformité avec les obligations légales fédérales et tirer avantage des modalités de soutien cantonales, la Municipalité propose de poursuivre la mise en œuvre du programme de réduction de consommation d'eau et d'énergie (dans le cadre d'Eco Energie) pour accompagner activement la transition énergétique des Nyonnais-es à travers des actions concrètes. Afin de contribuer plus largement au volet des économies d'énergie de la Ville, la Municipalité propose qu'Eco Energie assure notamment un soutien dans le domaine de l'optimisation énergétique des bâtiments, dès 2024.

Le secteur des bâtiments participe à hauteur de 26% aux émissions directes de CO₂ de Nyon (selon Bilan GES Territoire, Quantis, 2023). Pour atteindre les objectifs du Plan climat (feuille de route *Nyon s'engage*), Eco Energie proposera dès 2024 une nouvelle prestation pour inciter et soutenir les propriétaires privé-e-s dans leurs démarches d'optimisation énergétique de leurs installations. Le plan d'actions éco-logement pour les ménages de l'habitat collectif sera également prolongé. Par ailleurs, le plan d'action à destination des PME sera remodelé et dynamisé en apportant des conseils sur des améliorations relevant de la sobriété et de l'efficacité. En parallèle, pour faire connaître les prestations et convaincre les différents publics-cibles d'agir pour diminuer leur consommation énergétique, la communication autour du programme sera également intensifiée.

Visant actuellement presque uniquement l'électricité, Eco Energie doit évoluer vers le soutien à des mesures en matière d'économies thermiques, qui présentent aussi un fort potentiel d'économie. Il s'agira aussi d'y intégrer quelques actions du concept de sobriété énergétique de la Ville.

Le programme Eco Energie permet à la Ville de Nyon de toucher à terme l'ensemble des Nyonnais-es. En effet, les SI Nyon atteignent déjà les moyen-ne-s et grand-e-s consommateur-riche-s à travers des prestations d'audit, tandis que les consommateur-riche-s public-que-s de la commune le sont par le Service d'architecture. Le programme Eco Energie s'est adressé aux ménages et aux petit-e-s consommateur-riche-s (PME-PMI) de 2020 à 2023. L'objectif est de se tourner en sus vers les régies et propriétaires d'immeubles pour les communs

d'immeubles pour la période post 2023. Un plan d'action à destination des maisons individuelles pourrait aussi être proposé dans un futur proche.

Enfin, de par les nombreuses synergies existantes sur certains sujets et plans d'actions, une coordination étroite sera mise en œuvre avec le projet Nyon Rénove piloté par le Service du territoire ainsi qu'avec le guichet de l'énergie piloté par le Service d'architecture.

3.2.1 Volet Programme Eco Energie

Le contenu du programme est décrit ci-après.

Plan d'action à destination des ménages du résidentiel collectif :

Le plan d'action « éco-logement » est maintenu et proposé à de nouveaux bâtiments. L'objectif est de proposer les visites à tous les bâtiments de la ville. La fin est estimée à 2028.

Plan d'action « Eco-PME » à destination des PME-PMI :

Un plan d'action est proposé aux PME-PMI en remplacement de « Efficience-PME » :

« Eco-PME » a été développé par le Service de l'énergie d'Yverdon (SEY) et vise à encourager la réalisation d'économies d'énergie directes à l'aide d'actions de sobriété énergétique qui auront pu être identifiées par la visite d'un-e expert-e. Des mesures relevant d'efficacité énergétique seront aussi expliquées et le passage à l'action impliquant un investissement financier sera soutenu par le versement d'une subvention prélevée sur le budget alloué au programme Eco Energie et provenant du fonds EEER.

Plan d'action « Eco-Communs » à destination des propriétaires d'immeubles :

D'ici fin 2023 et afin d'élargir le champ d'action du programme Eco Energie, un nouveau plan d'actions à destination des propriétaires d'immeubles complètera l'offre, à savoir :

« Eco-Communs » s'adressera aux régies et propriétaires immobiliers dans le cadre de l'approche globale du parc immobilier avec mise en œuvre des solutions techniques adaptées (remplacement de l'éclairage, optimisation de la chaudière, conseils sur l'éclairage extérieur, etc.). Le plan d'action envisagé consiste à proposer des solutions concrètes pour économiser de l'énergie dans les bâtiments, autant du point de vue de l'électricité que du point de vue de la thermie. Il se doit d'être sur mesure pour les acteur-riche-s de l'immobilier de la place. Ce plan d'action dédié à l'immobilier concernera aussi bien des actions de suivi et réglages (chaudières), que des conseils et des aides à l'investissement (éclairage, buanderie), ainsi que des conseils en matière d'éclairage extérieur (par cohérence avec le Plan Lumière communal). Les optimisations seront dans un premier temps mises en œuvre par la société Konstl (qui est pour partie en mains de la Ville). Des conseils et sensibilisation à la rénovation énergétique seront également proposées en coordination avec le projet Nyon Rénove piloté par le Service du territoire.

La ville de Nyon compte environ 2'290 bâtiments (habitat collectif, individuel et d'entreprise) dont une centaine de bâtiments de 20 logements ou plus, qui seraient la cible prioritaire pour ce plan d'action.

Ce plan d'action est en cours de définition. Pour information, il devrait être soutenu prochainement par le Canton (DGE-DIREN) dans le cadre de son programme d'économie d'énergie.

Plan d'action potentiel à plus long terme : Visite Villa

- « Visite Villa » propose une intervention directe chez les ménages pour les accompagner dans le développement de comportements rationnels et les motiver à améliorer la valeur verte

de leur bien. Ce plan d'action serait mis en œuvre en coordination avec le guichet énergie piloté par le Service d'architecture.

3.2.2 Volet Intégration de la sobriété énergétique

La sobriété énergétique figurait déjà comme un des principes directeurs du précédent programme Nyon Energie 2018-2021. Le programme Eco Energie tel qu'établi en 2020 en contient également quelques notions sans pour autant les mentionner. En effet, divers efforts de sensibilisation ont été réalisés jusqu'ici par Eco Energie dans le cadre des opérations éco-logement. En renfort de ce qui est fait à d'autres échelles, ces efforts portent leurs fruits : le niveau de connaissance de la population dans le domaine des économies d'énergie, notamment au niveau des éco-gestes, a sensiblement augmenté.

Dans son prochain programme Nyon Energie, la Ville est en train de définir son concept de sobriété énergétique ainsi qu'un premier plan d'action. Une série de mesures seront à préciser et à mettre en œuvre avec les parties prenantes nyonnaises au sein de ce programme. Il est pour autant proposé de renforcer les activités de sensibilisation du programme en lien avec ce concept développé pour la Ville.

Les actions possibles à moyen terme sont par exemple :

- soutenir la mise en place de stratégies de sobriété énergétique par les entreprises nyonnaises ;
- intégrer la dimension de sobriété énergétique dans les projets et marchés publics de la Ville et dans des marchés à suivre au sein de l'Administration communale ;
- projets pilotes d'optimisation de l'utilisation des surfaces de logement et des surfaces de travail de l'Administration communale ;
- augmenter les solutions de partage et d'échange de matériel par quartier et favoriser la mise en place d'ateliers de réparation et location ;
- optimisation et amélioration de la climatisation ;
- démarche pilote pour la révision du modèle de répartition des charges entre locataires et propriétaires afin de débloquer les freins à la rénovation du bâtiment ;
- mise en œuvre du Plan Lumière communal qui aborde la question de l'éclairage public par quartier et qui a permis une extinction de l'éclairage public sur certains tronçons sensibles pour l'environnement de minuit à 5h.

Le programme vise à accentuer la sensibilisation à des thématiques relativement peu abordées jusqu'ici et qui ont un impact important. Il constitue un levier essentiel pour la mise en œuvre à moyen terme de ces actions. Des synergies avec l'unité Plan climat et durabilité et le Service de la cohésion sociale permettront aussi de contribuer à engager la population nyonnaise dans la dynamique de réduction de consommation à travers un ajustement de ses besoins.

3.2.3 Autres considérations

A noter que cette liste n'est pas exhaustive mais se doit d'être cohérente avec les priorités qui ont été identifiées par le projet de loi sur l'énergie du Canton ainsi que les politiques publiques nyonnaises. Le programme Eco Energie se veut flexible et adaptable en fonction de l'évolution du contexte et des opportunités de mutualisation avec d'autres communes et GRD, ainsi qu'avec le Canton. De manière générale, les opportunités de partage avec d'autres GRD et communes pour une meilleure mise en contexte sont multiples.

3.3 Plan de déploiement / calendrier

L'évolution possible des objectifs du programme Eco Energie est décrite ci-dessous.

Il s'agit en priorité de clore les démarches entreprises dans le cadre du programme Eco Energie tel que décrit dans le chapitre 3.2.1, puis d'intégrer petit à petit les actions du concept de sobriété.

Eco-logement

Poursuivre ce plan d'action à la cadence de 800 visites par an, comme initialement prévu dans le préavis N° 204/2020, ce qui correspond à 4000 visites supplémentaires sur les 5 prochaines années. Ce plan toucherait de lui-même son terme à la fin 2028, en ayant concerné l'ensemble des ménages nyonnais (de l'habitat collectif de plus de cinq logements) et pour autant que la croissance de la population se stabilise.

Eco-PME

Proposer ce plan d'action sur demande aux entreprises. Environ 40 audits par an dans cette version du plan d'action devraient être effectués.

Eco-Commun

Proposer ce plan d'action à une cinquantaine de bâtiments de plus de 20 ménages par an.

Thermie

Les résultats du programme genevois montrent qu'après trois ans d'optimisation, les indices de dépense de chaleur (IDC) des bâtiments baissent de 16% en moyenne³. Nous évaluons donc l'économie envisagée à Nyon par l'optimisation des chaudières à 16%. L'économie d'énergie par bâtiment serait alors de l'ordre de 48'000 kWh par an en moyenne pour une consommation moyenne annuelle de 300'000 kWh thermiques. Sur la base de 10 passages à l'action par année (10 bâtiments), nous obtenons 480'000 kWh d'économie d'énergie thermique par an, soit environ 137 t CO₂eq/an.

Electricité

Les consommations des communs d'immeubles pourraient être largement diminuées par le recours à des actions de performance énergétique au niveau de l'éclairage (-80%) et des buanderies (-50%). L'économie globale peut être estimée à 20% de l'électricité totale des parties communes. Sur la base de 10 passages à l'action chaque année (éclairage/buanderies), l'économie globale a été estimée à 40'000 kWh d'énergie chaque année.

Un conseil adapté en matière d'éclairage extérieur sur la parcelle des bâtiments en question par un-e conseiller-ère expert-e sera aussi proposé. Il s'agit là aussi d'économiser de l'électricité tout en allant dans le sens du Plan Lumière.

Sobriété énergétique

Il s'agit de réduire petit à petit les consommations liées à du gaspillage en encourageant des modes de vie significativement moins consommateurs en énergie et ressources. La sobriété énergétique est abordée de manière transversale dans le cadre des opérations éco-logement et le sera également dans le cadre des éco-PME et de plusieurs autres mesures.

Général

A l'avenir, de nouveaux plans d'action doivent pouvoir être créés en fonction de l'évolution des besoins et du contexte, qui se modifie rapidement (évolution de la population, menace de pénurie énergétique et hydraulique, notamment).

³ www.ge.ch/optimiser-conosmmation-chaleur-batiment

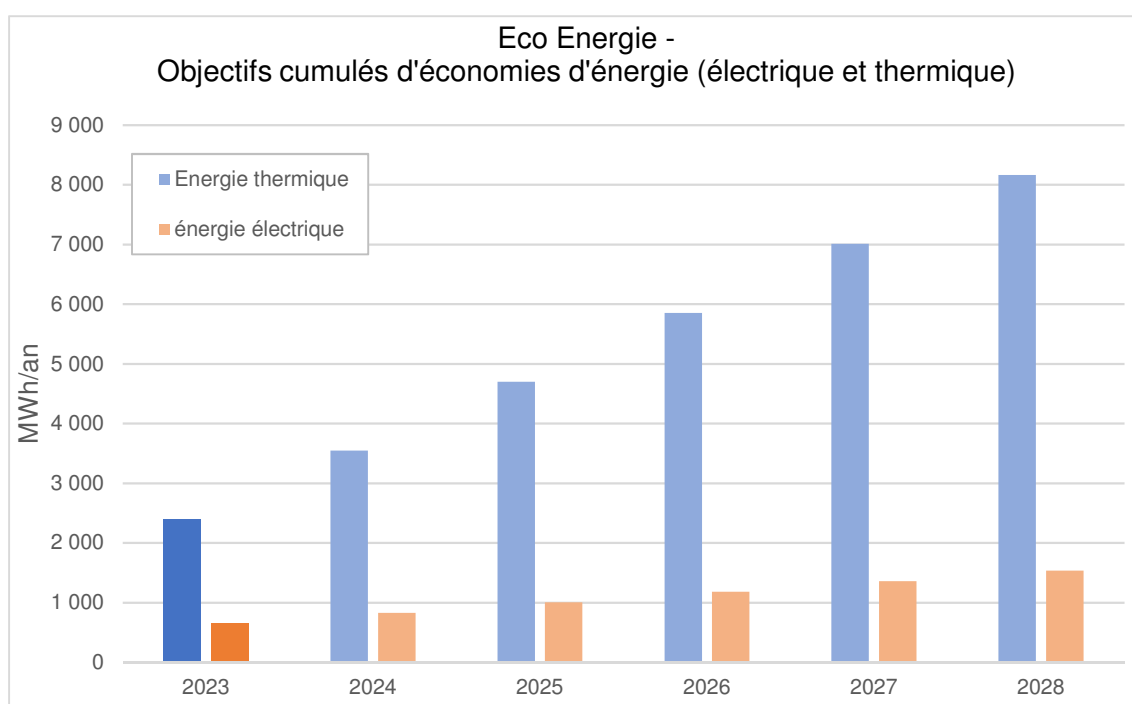
3.4 Objectifs d'économie d'énergie

Les objectifs d'économie d'énergie pour le « court-terme », c'est-à-dire pour les cinq prochaines années ont été calculés selon les estimations de réalisation, les taux de pénétration connus et estimés et le niveau d'efficacité retenu. Ils sont présentés ci-après et concernent les trois plans d'action phare à savoir « éco-logement », « éco-PME » et « éco-Commun ».

Pour autant, il est nécessaire d'indiquer qu'il est difficile d'évaluer avec précision les effets des écogestes et de la sensibilisation à l'efficacité énergétique et à la sobriété. On peut toutefois tabler sur leur ampleur croissante dans un avenir proche.

Energie

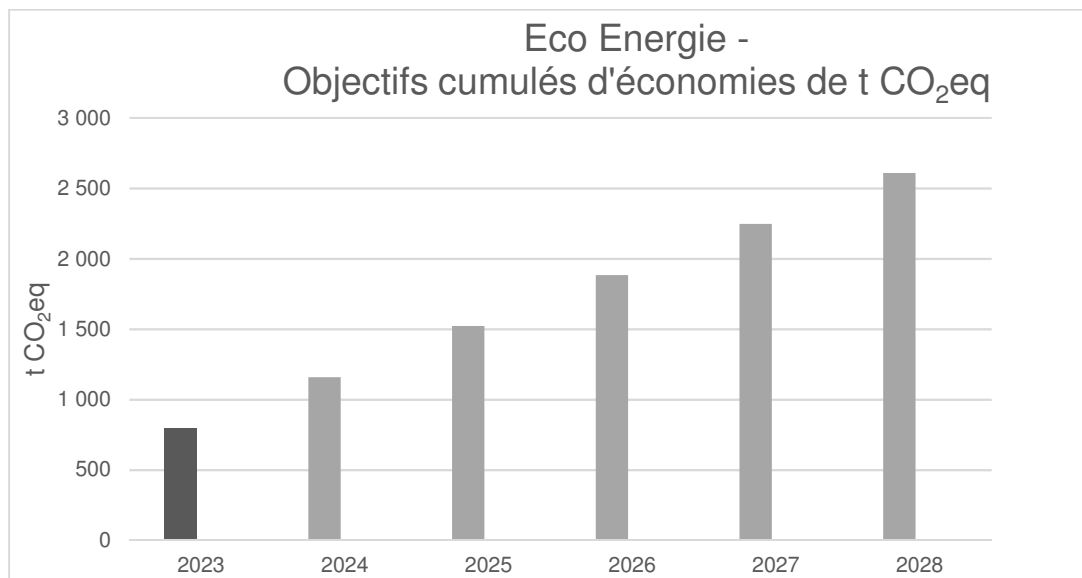
Les objectifs cumulés de réduction de consommation d'énergie électrique et thermique sont les suivants pour les cinq prochaines années (la période 2024-2028) :



Les valeurs pour 2023 correspondent aux résultats effectifs obtenus depuis 2021. Il s'agit d'économiser au total à la fin 2028 :

- 1,5 GWh d'électricité (soit l'équivalent de 600 ménages nyonnais) et
- 8 GWh d'énergie thermique (soit l'équivalent de 800 ménages suisses)

Les objectifs cumulés de réduction d'émissions de CO₂eq sont les suivants pour la période 2024-2028 :



L'autre impact attendu des économies d'énergie thermique et électrique est d'économiser environ 2'600 t CO₂eq d'ici à fin 2028, soit l'équivalent de la combustion de 1'144'000 litres d'essence (2,28 kg CO₂ par litre d'essence).

Ces projections de soldes tiennent compte des sollicitations possibles de propriétaires auprès du programme « Eco-commun », ainsi que des économies liées aux visites éco-logement.

En parallèle, il s'agit aussi d'économiser environ 196'000 m³ d'eau propre ménagère dans le cadre des opérations éco-logement, soit l'équivalent de l'eau contenue dans 52 piscines olympiques (3'750 m³ par piscine olympique).

Sobriété énergétique

L'association négaWatt a réalisé un important travail pour estimer des gisements de sobriété énergétique mobilisable dans le secteur résidentiel en Suisse (négaWatt, 2020). Ce travail est utilisé dans le cadre du développement du concept de sobriété énergétique pour la Ville. Sa proposition se décline en différentes mesures permettant d'économiser environ 20% supplémentaire à la Stratégie énergétique 2050 pour la consommation du bâti à horizon 2050.

3.5 Ressources humaines

Le rapport-préavis N° 204/2020 a permis la création d'un poste d'auxiliaire (une responsable de programme) pour une durée déterminée de trois ans. Le programme Eco Energie étant appelé à se prolonger et à grandir, il est proposé que le CDD de Responsable de programme soit internalisé en contrat Ville de durée indéterminée. Au vu de l'ambition du programme Eco Energie et de sa cohérence avec la Stratégie énergétique 2050, la stabilisation de ce poste dédié se veut un signal de la volonté de pérenniser Eco Energie sur le long terme. On s'assurera ainsi de conserver les connaissances acquises et de maintenir en place le personnel dédié. A l'heure où d'autres communes sont déjà dans cette dynamique, il serait regrettable de perdre compétences et connaissances dans ce domaine d'avenir, voire de perdre de l'attractivité sur le plan du marché professionnel.

Le-la responsable de programme sera principalement chargé-e de la mise en œuvre des plans d'action, du suivi de programme et des économies, d'effectuer une veille sur le sujet, et devra aussi au besoin rapporter les résultats auprès des autorités.

4. Incidences financières

La pérennisation de l'activité étant portée par une ressource existante aux SI Nyon passant d'un statut d'auxiliaire à un statut de collaborateur-riche de la Ville de Nyon, un montant annuel de CHF 147'280.– est à inscrire dans les comptes dédiés à l'activité y relative, soit les comptes de la rubrique programme énergie, compte N° 863.3011.00 – *Frais de traitements* et suivants. Ce montant sera entièrement compensé par une non dépense aux comptes N° 863.3012.00.

De la même manière que durant la période allant de fin 2020 à fin 2023, les actions visant à optimiser la distribution de l'énergie par des mesures d'économies pouvant être supportées par le réseau électrique (OApEI, Art. 13c), ce montant sera entièrement porté à charge du réseau et donc des tarifs, par le biais d'une écriture interne compte N° 863.4901.01 – *Prestations réseau électrique* (imputation interne) à compte N° 821.3901.01 – *Prestations internes Transition énergétique*.

Les autres dépenses de fonctionnement en lien avec les actions seront planifiées et inscrites dans les budgets annuels de fonctionnement des SI Nyon au sein de la rubrique 863 intitulée programme énergie. Ces opérations étant dédiées aux Nyonnais-es (part privée des actions du fonds), elles seront entièrement couvertes par le fonds EEER selon un montant à définir annuellement en fonction des besoins du programme, et ceci en cohérence avec les possibilités de financement par le fonds EEER.

La subvention obtenue de la part de la DGE-DIREN a couvert entre 50% et 80% des coûts des opérations éco-logement depuis la fin 2022 pour un montant total de CHF 165'000.–. Cette subvention devrait se poursuivre au minimum jusqu'à la fin 2024. De plus, la DGE-DIREN ambitionne d'étendre les soutiens à d'autres plans d'actions qu'éco-logement au travers de son programme d'économie d'énergie cantonal. Ces soutiens bienvenus permettent de réduire les coûts de financement du programme pour les Nyonnais-es.

Pour 2024, un montant de CHF 300'000.– a été prévu au budget des SI Nyon pour la poursuite du programme d'économie d'énergie. Sous réserve de l'acceptation de ce préavis, le montant fluctuera annuellement selon les besoins du programme et de son évolution.

5. Aspects du développement durable

5.1 Dimension économique

Grâce au programme, les ménages, entreprises et propriétaires d'immeubles pourront bénéficier des aides et conseils du programme Eco Energie pour réduire leur facture énergétique. Eco Energie permet en effet aux participant-e-s de bénéficier de subventions, ainsi que de matériel efficient et de conseils gratuits. Il leur apporte donc une économie sur leurs factures énergétiques, ce qui leur permet de réduire leurs charges. Pour les entreprises, une telle réduction est aussi synonyme de gain en compétitivité. Le programme permet en outre de favoriser l'emploi local grâce à l'implication d'entreprises régionales pour la réalisation des travaux d'optimisation (installateur-riche-s électricien-nr-s, chauffagistes, etc.). Les investissements escomptés ont un fort potentiel de création et de soutien aux emplois locaux, en particulier dans le domaine de l'optimisation énergétique des bâtiments et des audits énergétiques (y compris visites éco-logement). Le programme Eco Energie permet aussi de dynamiser le marché local de l'efficacité énergétique en stimulant les investissements des entreprises et des privés. Enfin, dans le contexte actuel, ce type de programme contribue à diminuer le risque de pénurie et permet aux entreprises de disposer de suffisamment d'énergie pour continuer à fonctionner.

5.2 Dimension sociale et participative

Un plus grand nombre de participant-e-s, particuliers, petites entreprises ou propriétaires d'immeubles bénéficiera d'un véritable accompagnement de la Ville, qui leur permettra d'adopter un comportement plus économe en énergie, tout en leur offrant un important levier d'intervention. Les opérations éco-logement revêtent aussi un aspect social du fait du temps passé avec les habitant-e-s lors des visites et de la disponibilité des ambassadeurs, qui sont à même de prodiguer à la demande des réponses et des conseils pour le quotidien. Ce programme, et plus particulièrement éco-logement, permet de renforcer les liens sociaux entre habitant-e-s d'un même quartier et également de créer du contact humain entre des personnes parfois isolées et les prestataires au cours de ces opérations. La poursuite de ce programme s'intègre dans la volonté de faciliter une transition énergétique bénéficiant à tous et toutes, de consommer moins et mieux, et d'améliorer la qualité de vie, tout en réduisant la facture énergétique.

5.3 Dimension environnementale

L'ensemble du préavis répond à ce point. Pour rappel, les actions d'Eco Energie proposées par ce préavis visent une réduction supplémentaire d'environ 1'800 t CO₂ eq via l'économie de 890 MWh d'électricité et de 5'775 MWh de chaleur (durables sur plusieurs années) au total pour les cinq prochaines années. En visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accélération de la transition énergétique, la prolongation du programme Eco Energie s'inscrit pleinement dans la dimension environnementale de durabilité en apportant une réponse aux objectifs fixés tant au niveau fédéral que cantonal. Ce programme participe en effet à la transition énergétique du territoire et à l'amorce d'une véritable baisse du bilan carbone de la ville (notamment avec l'optimisation des chaufferies et la réduction de consommation d'eau chaude). Les actions de communication et de sensibilisation d'Eco Energie ainsi que la démarche du concept de sobriété contribuent aussi de manière générale à l'adoption de comportements plus durables, même si cet effet ne peut pas toujours être chiffré.

6. Conclusion

Le 31 août 2020, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'195'000.– pour la mise en œuvre d'un programme d'action d'efficacité énergétique (selon le préavis N° 204/2020). Depuis l'acceptation par le Conseil communal, les actions ont été réalisées à un rythme soutenu et ont été régulièrement adaptées, pour répondre au mieux aux besoins des Nyonnais-es. Les différents objectifs (économie d'énergie, nombre de visites, nombre de passages à l'action, etc.) ont tous été dépassés, alors que le coût total effectif a été contenu dans le budget. Le solde est même très important grâce à la subvention cantonale reçue.

La première version du programme Eco Energie s'inscrivait dans la volonté du Conseil communal de réduire les consommations d'énergie des Nyonnais-es et d'améliorer l'efficacité énergétique au sein des ménages et des entreprises. En permettant de réaliser des économies d'énergie substantielles, le programme a constitué un pilier essentiel de la mise en œuvre de la politique énergétique nyonnaise. Ce programme est un instrument indispensable pour permettre à la Municipalité de renforcer son action en matière de transition énergétique avec de nouveaux plans d'action. La volonté de la Municipalité est aujourd'hui de pérenniser le programme Eco Energie en complétant prochainement l'offre et en élargissant le cercle des bénéficiaires. Nyon atteindra ses objectifs d'abord en poursuivant le déploiement d'Eco Energie, mais plus encore en élargissant son rayon d'action. De plus, les SI Nyon ont développé des capacités techniques et des compétences, ainsi que du partage de connaissance avec d'autres GRD, permettant d'apporter à de plus en plus de bénéficiaires des solutions adaptées à leurs besoins et au contexte. Pour les Services industriels de la Ville, il y a également un fort intérêt à saisir les

nombreuses opportunités de se positionner comme prestataire de choix pour réaliser des actions d'économie d'énergie en faveur des communes alentours de taille plus modeste.

Il revient aux communes et plus particulièrement aux GRD, en tant qu'acteur-riche-s locaux-ales possédant un fort levier d'action au niveau territorial, d'entreprendre des actions pour la transition énergétique. C'est pourquoi il leur est indispensable de développer, poursuivre, ou renforcer des programmes d'économie d'énergie. De surcroit, et conformément à cette assertion, le vote du « Mantelerlass » par les Chambres fédérales a entériné des évolutions significatives de la loi sur l'énergie (LEne) et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Il existe dorénavant une réelle obligation inscrite sur le long terme pour les fournisseurs d'électricité d'agir dans le domaine de l'efficacité énergétique auprès de leurs client-e-s et d'économiser de l'électricité. Dès lors, il est nécessaire que les SI Nyon poursuivent la mise en œuvre de mesures d'incitation aux économies d'énergie dans le cadre du programme Eco Energie.

Rappelons aussi que la Direction de l'Energie vaudoise a développé un programme cantonal d'économie d'énergie qui a permis de réduire les coûts pour la Ville. Ce programme est appelé à grandir pour venir soutenir toujours davantage de plans d'action portés par les communes, propriétaires et GRD. En parallèle, la satisfaction de la population nyonnaise ayant bénéficié d'Eco Energie converge avec le développement croissant de ce type de programme à toutes les échelles (de nombreuses communes présentent leur plan énergie et climat, PECC). Cette dynamique renforce la légitimité d'inscrire la poursuite des investissements et des efforts dans le long terme. Pour atteindre les objectifs ambitieux édictés autant au niveau cantonal que fédéral, l'action et la participation du-de la citoyen-ne, facilitées par les administrations publiques, sont indispensables.

Enfin, étant donné que les actions visant à optimiser la distribution de l'énergie par des mesures d'économies peuvent être supportées par le réseau électrique (OApEI, Art. 13c), le financement du poste pérennisé, à l'instar de ce qui a été pratiqué durant les trois années écoulées, sera entièrement porté à charge du réseau électrique, tandis que les différentes actions du programme seront financées par le FEEER. Le programme n'a ainsi pas d'impact direct sur le ménage communal.

En conclusion, grâce à l'expérience accumulée, au partage avec les autres partenaires, et au soutien de la Direction de l'Energie cantonale, toutes les compétences et tous les outils existent.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2023/128 concernant la pérennisation du programme Eco Energie par la consolidation du poste de responsable de programme et son financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (FEEER)

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de prendre acte du bilan sur la période 2021-2023 du programme Eco Energie, voté par voie de préavis (N° 204/2020) le 31.08.2020 ;
2. de prendre acte de l'importance de la poursuite de ce programme au sein du programme Nyon Energie et en cohérence avec la démarche municipale *Nyon s'engage* visant à répondre aux objectifs fédéraux et cantonaux ;
3. de valider la pérennisation du Programme Eco Energie permettant de soutenir les Nyonnais-es dans la transition énergétique et de faire baisser leurs consommations énergétiques ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 147'280.– au budget 2024, en augmentation des comptes N° 863.3011.00 et suivants afin de financer la consolidation d'un poste de responsable de programme à 100% au sein des Services industriels (1 EPT), totalement compensé par une non dépense aux comptes N° 863.3012.00 et suivants et porté à charge du réseau de distribution du service de l'électricité par le biais d'une écriture interne compte N° 863.4901.01 – *Prestations réseau électrique* (imputation interne) à compte N° 821.3901.01 – *Prestations internes Transition énergétique* ;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2025 et suivants ;
6. de prendre acte que les dépenses de fonctionnement en lien avec les actions seront planifiées et inscrites dans les budgets annuels de fonctionnement des SI Nyon au sein de la rubrique 863 intitulée programme énergie. Ces opérations étant dédiées aux Nyonnais-es (part privée des actions du fonds), elles seront entièrement couvertes par le FEEER.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 novembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Daniel Rossellat

Le Secrétaire:

P.-François Umiglia